

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RÉGLEMENTANT LA PERMISSION DE VOIRIE
À COMPTER DU 28 MARS 2023
POUR UNE DURÉE DE 90 JOURS CALENDAIRES
AU LIEUDIT LA BOSSE DES LANDES**

Le Maire de la Commune d'HÉRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre Ier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Considérant la demande du 44967 de l'entreprise CIRCET pour le compte de Régie Loire Atlantique Numérique domiciliée 36, rue du bois BRIAND 44300 NANTES, sollicitant la réglementation de la permission de voirie pour permettre des travaux d'implantation d'un poteau et de génie civil pour le réseaux de télécommunication, au lieudit la bosse des landes;

Considérant qu'il convient à l'autorité municipale de réglementer temporairement la permission de voirie, au lieudit la bosse des landes 44810 Héric à compter du 28 mars 2023 pour une durée de 90 jours calendaires afin de permettre le bon déroulement de ces travaux et de garantir la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à l'entreprise CIRCET pour le compte de Régie Loire Atlantique Numérique de réaliser des travaux d'implantation d'un poteau et de génie civil pour le réseaux de télécommunication, la permission de voirie seront réglementés au lieudit la bosse des landes à HERIC à compter du 28 mars 2023 pour une durée de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 :

Les mesures suivantes sont prises pendant la durée des travaux et suivant les besoins :

- Les travaux de plantation d'un poteau télécom en limite de propriété seront autorisés
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à prévenir les services techniques de son intervention pour définir sur site l'emplacement du poteau. La personne à contacter est Frédéric Mesnil : 02.40.57.99.13 ; services.techniques@heric.fr
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à la remise à l'état initial de la chaussée y compris le revêtement d'origine, les accotements et les espaces verts avec les plantations.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'HÉRIC.

L'approvisionnement, la mise en place de la signalisation et le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet seront effectués par le demandeur visé à l'article 1.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'intéressé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

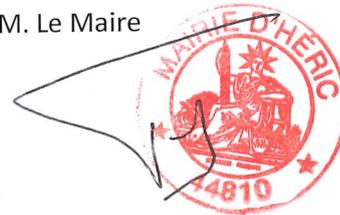
Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'HÉRIC,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de NORT-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Policier Municipal de la Commune d'HÉRIC,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HÉRIC, le 16 février 2023.

M. Le Maire



Jean-Pierre JOUTARD



DEMANDE

D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

(à adresser en mairie de la commune sur laquelle est situé l'immeuble)

N° de suivi :

DEMANDEUR

NOM, Prénoms (ou raison sociale)

Adresse du domicile (n°, rue, lieu-dit, commune, département)

Entreprise CIRCET 36, Rue du Bois BRIAND
Représentée par Sébastien GIVELET 44300 NANTES
Tél :

AGISSANT

Pour mon compte personnel
 Pour le compte de Régie Loire Atlantique Numérique
Demeurant à 3, Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES Cedex 01

SOLLICITE

- A) La délimitation du domaine routier (alignement)
- B) L'autorisation de réaliser
 - B1) Des travaux sur la limite du domaine routier (clôtures , plantations , échafaudages , etc...) → POTEAU LAN032
 - B2) Un aménagement d'accès
 - B3) Des travaux dans l'emprise du domaine routier
 - Pose de canalisations souterraines
 - Autres travaux (~~Pose armoire optique~~)
 - B4) Un dépôt sur le domaine routier (bois , terrasse , mobilier urbain , etc...)
 - B5) Un surplomb du domaine routier (auvent , banne , balcon , enseigne , etc...)
 - B6) Une piste d'accès à une station-service
- C) Une autorisation de vente sur le domaine routier

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Route départementale - n° :
N° : 18 Rue : Anne de Bretagne
Lieu-dit : La Bosse des Landes
Commune : Heric
Références cadastrales
Parcelle n° :
Section :
Date prévue pour le commencement des travaux
20/02/2023
Durée envisagée : 90 jour(s)

NOTE IMPORTANTE : La présente demande ne pourra être instruite que si elle est accompagnée de plans permettant de la localiser et de la comprendre , en particulier : un plan de situation (extrait de carte)
~~un plan de masse (extrait cadastral)~~
un croquis précis et coté de votre projet
et que si les cadres des pages 2 et 3 sont complétés par la description des travaux envisagés
En page 4 rappel de la législation

Je m'engage à payer l'éventuelle redevance d'occupation du Domaine Public Routier

A NANTES
Le 10 / 02 / 2023

Le Demandeur

AVIS DU MAIRE

- avis favorable
- avis défavorable (motif)

A HERIC
Le 14 / 02 / 2023
LE MAIRE

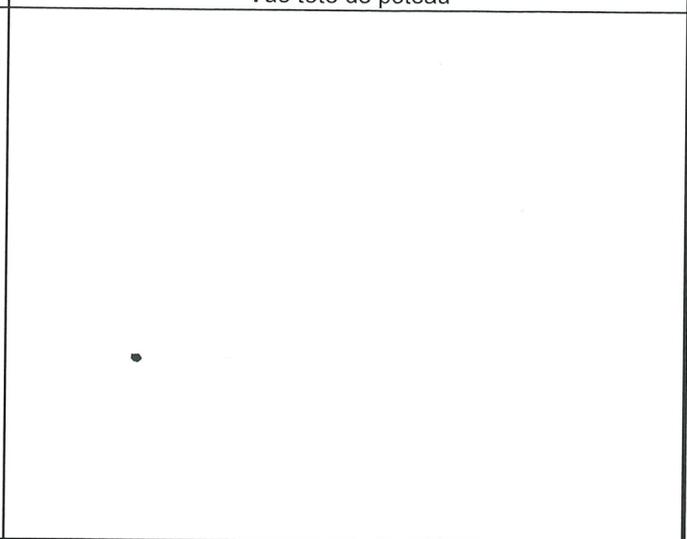


PHOTOS DE L'APPUI AVANT TRAVAUX

Vue d'ensemble

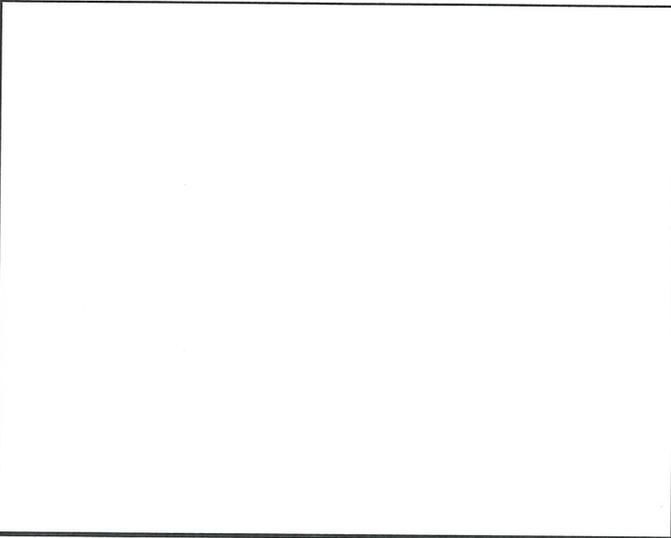


Vue tête de poteau

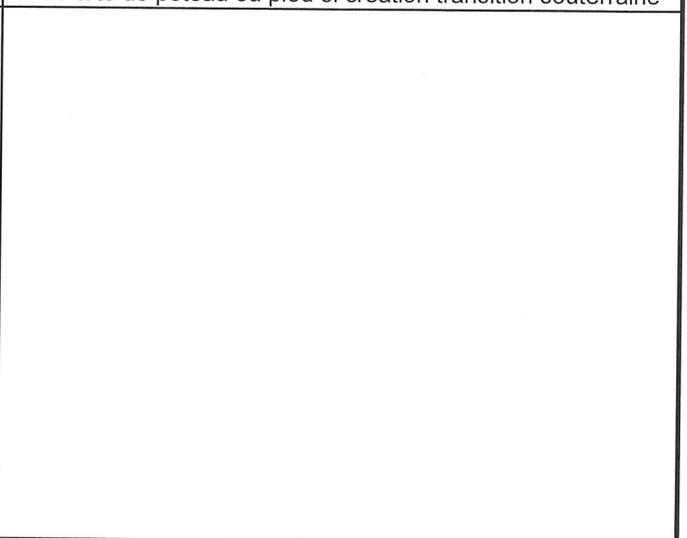


PHOTOS DE L'APPUI APRES TRAVAUX

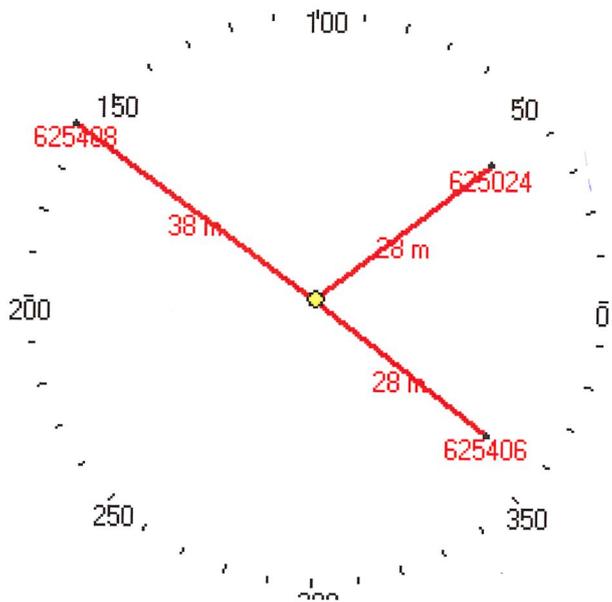
Vue d'ensemble



Vue tête de poteau ou pied si création transition souterraine



GRAPHIQUE DES DIRECTIONS DES CABLES SUR L'APPUI

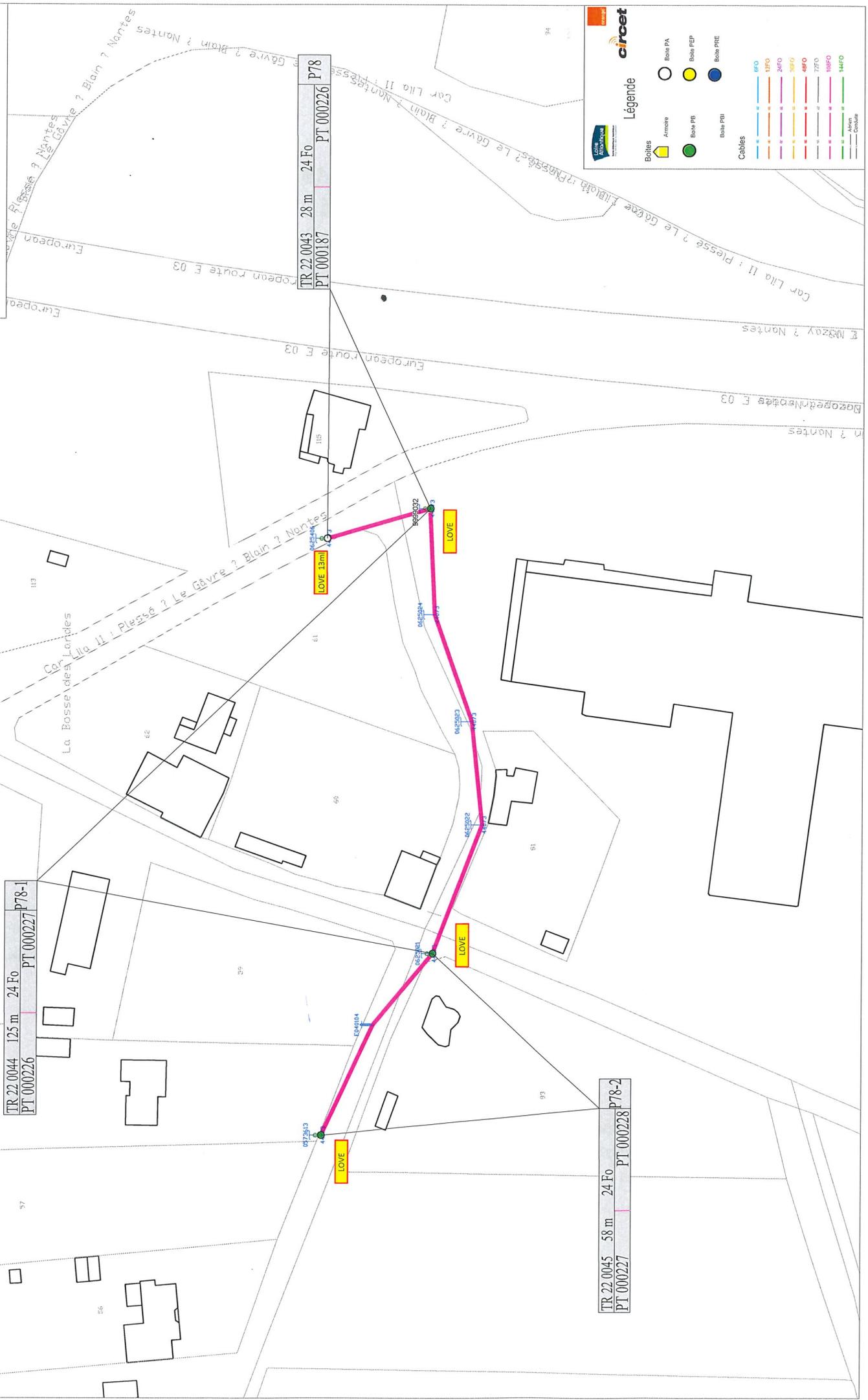


Hauteur d'accrochage des réseaux / sol :

Nappe haute	6,6 m
Nappe standard	6,4 m
Nappe basse	6,2 m

- Haute**
Standard
- 1 L1092-12-P/ -43 gr.
 - 2 L1092-12-P/ -240 gr.
 - 3 L1092-13-P/ -43 gr.
 - 4 L1092-13-P/ 42 gr.
- Basse**

PLAN DE TIRAGE
H01_PM04
P78_24FO



circet

Légende

Boîtes

- Amorce
- Boîte PA
- Boîte PB
- Boîte FEP
- Boîte PFI
- Boîte PFE

Cables

- 1FO
- 17FO
- 24FO
- 30FO
- 48FO
- 72FO
- 108FO
- 144FO
- Autre
- Conduite

TR 22 0044 125 m 24Fo
 PT 000226 P78-1

TR 22 0043 28 m 24Fo
 PT 000187 P78

TR 22 0045 58 m 24Fo
 PT 000228 P78-2